

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.10.214

Travaux de  
sécurisation du  
boulevard Besson  
Bey - entrée du  
GrandAngoulême -  
réalisés par la Ville  
d'Angoulême -  
convention de  
participation du  
GrandAngoulême

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.214**

ENVIRONNEMENT / QUESTION(S) DIVERSE(S)

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**TRAVAUX DE SECURISATION DU BOULEVARD BESSON BEY - ENTREE DU  
GRANDANGOULEME - REALISES PAR LA VILLE D'ANGOULEME - CONVENTION DE  
PARTICIPATION DU GRANDANGOULEME**

La circulation sur le Boulevard Besson Bey, au droit des différentes entrées des services du GrandAngoulême (du n°17 au n° 25) est particulièrement dangereuse et accidentogène.

La ville d'Angoulême propose d'aménager ce boulevard afin de ralentir la vitesse de circulation des véhicules et de protéger les accès des piétons, notamment des agents et la sortie des parkings du GrandAngoulême. Le coût prévisionnel de cet aménagement s'élève à 29 400 € HT.

Cette proposition de la ville d'Angoulême permet de répondre à une préoccupation exprimée à plusieurs reprises par les partenaires sociaux et par le service prévention.

La ville d'Angoulême sollicite le GrandAngoulême pour une participation financière à hauteur de 50 % du montant HT des travaux d'aménagement de cette voie, soit 14 700 €.

Les modalités de versement de cette participation figurent dans la convention jointe en annexe.

Vu l'avis de la commission environnement, cadre de vie, construction du 20 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1<sup>er</sup> octobre 2013,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** le versement d'une participation financière à hauteur de 14 700 € à la ville d'Angoulême dans le cadre des travaux de sécurisation du boulevard Besson Bey.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2041412 – fonction 020.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 octobre 2013**

**Affiché le :**

**24 octobre 2013**

